Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212902498-20260519-2026028-DE

COMMUNE DE SAINT-GOAZEC
Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à vingt heures quinze minutes en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur RIOU Brendan, Maire

Date de convocation : 12 mai 2026 Date d'affichage : 12 mai 2026
Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 14 Quorum atteint
Etaient présents : RIOU Brendan, Maire – THOMAS Anne-Laure – BRONNEC Jean-Vincent – MALTRET Aurélie - GRANNEC Catherine – GUILLOU Stéphane - GUIRIEC Erwan - QUELEN Jean-René – COÏC Iwan – BOUCHER Lucia – LEGRIS Jean-Pierre – GUILLERME Jean-Yves
Procuration : PICHERIT Loïc à RIOU Brendan et LE VEN Moira à MALTRET Aurélie
Absente excusée : TOUBOULIC Brigitte
Secrétaire de séance : BOUCHER Lucia

Délibération votée à l'unanimité

Délibération N°2026-028

OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal,

- vu le projet de procès-verbal de la séance du 7 avril 2026
- considérant la présentation faite par Monsieur RIOU Brendan, Maire,

Après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 7 avril 2026.

Pour copie conforme
Le Maire, Brendan RIOU

